

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 65 (1977)

Heft: 2

Artikel: Vaud

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-274773>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

Vaud

Un office de recouvrement des pensions alimentaires

L'entrée en vigueur du nouveau droit de filiation impose aux cantons de mettre sur pied, d'ici au 1er janvier 1978, un office de recouvrement des pensions alimentaires impayées (en cas de divorce ou de séparation naturelle, par exemple). Après Zurich — où un tel bureau officiel est déjà opérationnel — le canton de Vaud entame à son tour l'obligation. Sa création figure en effet dans le projet de la nouvelle loi vaudoise sur la prévoyance et l'aide sociale. Si le texte reçoit l'approbation du Conseil d'Etat puis celle du Grand Conseil en mai, une injustice particulièrement criante sera réparée, dont sont victimes de nombreuses mères chefs de famille. Nous reviendrons ultérieurement et de manière globale sur les autres difficultés que les mères chefs de famille rencontrent dans leur vie quotidienne. Une Association s'est créée à Lausanne, et il semble que Genève aura bientôt la sienne. Alors attendons !

La pension due qui n'arrive pas ou irrégulièrement, c'est la situation que connaissent plus de la moitié des mères ayant charge d'enfants. Et ceci d'autant plus quand la somme est modeste. Quand elles entreprennent une démarche de recouvrement (toutes n'osent ni ne savent comment s'y prendre) 8 sur 10 n'aboutissent pas. Voilà pour le diagnostic actuel. Il s'appuie sur une enquête officielle portant sur tous les cas de divorce prononcés en 1968 dans le canton de Vaud.

Les démarches possibles, jusqu'à présent, consistent à mettre l'ex-mari ou le père aux poursuites voire à déposer plainte pénale contre lui. Faute de courage pour aller elles-mêmes jusque-là, les mères en détresse peuvent faire une demande d'assistance auprès des services sociaux de leur commune, qui transmet leur dossier au Service cantonal de la prévoyance sociale. Après enquête pour établir qu'il s'agit bien d'un «cas social», celui-ci tâche alors de leur faire une avance sur un hypothétique recouvrement, avance remboursable en cas d'amélioration de la situation financière. Dès l'année prochaine, il ne subsistera rien du caractère «caritatif» dans la démarche du recouvrement de la pension alimentaire. Il ne s'agira plus d'assistance mais d'un droit. Elle sera gratuitement prise en charge par un «bureau» d'Etat, et son dossier établi au nom du débiteur et non plus à celui de la créancière. Les montants dus seront versés dès que soit le résultat de la démarche de recouvrement, sans qu'ils soient remboursables d'ailleurs.

Les progrès auxquels le canton de Vaud projette de dire oui sont nets. Dans les autres cantons, il faudra suivre avec attention ce qui ne va pas manquer de se dessiner dans ce sens.

Gabrielle Widmer

A Yverdon, le bénévolat s'organise

Deux conseillères communales (législatif) d'Yverdon, Mme Lucienne VUILLE et Mme Madeleine JULMY ont lancé l'idée ; elles y travaillent depuis trois

LONDRES
avec le spécialiste
London Air Tours

mois ; les milieux politiques et sociaux leur ont promis leur collaboration ; elles viennent de distribuer à la population 10 000 circulaires, dont le papier, l'impression et le pliage ont été offerts. Cette circulaire vise à recenser, d'une part, les personnes qui ont besoin d'une aide occasionnelle ou régulière, et ne savent où s'adresser, et d'autre part, celles qui sont prêtes à aider les autres. Les bénévoles s'engagent à garder un enfant, à mettre leur voiture à disposition, à faire des courses pour un handicapé...

Pourquoi ce bénévolat ? pour lutter contre l'isolement, contre le dessèchement des relations humaines ; ce n'est pas de la charité, mais des échanges ; le bénévole et le bénéficiaire ont besoin l'un de l'autre.

Assemblée générale de l'Union des femmes de Lausanne

La 80e assemblée générale de l'Union (puisque fut fondée en 1896) a eu lieu jeudi 13 janvier à la Maison de la femme, sous la présidence de Mme Marie PAHUD. Celle-ci souligna l'immense activité de l'association en cette dernière année où l'on mit la dernière main à la restauration de la Maison, à sa décoration avant de l'inaugurer. Les activités habituelles de l'Union n'ont pas été interrompues pour autant : les «consultations juridiques» ont vu défiler 270 personnes en difficulté (100 de plus que l'année d'avant) ; l'aide aux mères a pu distribuer pour plus de Fr. 1000.— de bons d'achat à des familles qui ne nouaient pas les deux bouts, particulièrement au moment de Noël ; la salle de repos du Comptoir suisse organisée depuis longtemps par l'Union a accueilli 253 personnes qui avaient besoin d'un moment de repos.

Mme Pahud remercia spécialement Mme Buhler, démissionnaire, membre du comité infatigable, dévoué et fidèle pendant de nombreuses années. Pour la remplacer, on proposa Mme Danièle Schlozer ; les autres membres du comité, Mmes Banguerel, Conne, Grin, Matthey, Schmidt, Urech et la présidente furent réélues par acclamation.

L'Union annonce un récital de poésie de Mme Angèle VANNIER, le 9 février à 20 h. 30, à la Maison de la femme, Eglantine 6. (Entrée payante).

Les nouvelles présidentes

Le Conseil général (législatif des petites communes dans notre canton) de BUSSY-SUR-MOUDON était présidé en 1976, par Mme Annie DAVID qui a été réélue pour 1977. Celui de BASSINS a acclamé pour la quatrième fois à sa présidence : Mme Françoise FALLET.

Le Conseil communal (législatif des grandes communes) de MONTREUX a été Mme Livia BULA, à la présidence, pour 1977, tandis que celui de LAVIGNY choisissait Mme Gilberte CORNAZ, celui de BALLAIGUES, Mme A. GAILLARD.

Toutes nos félicitations et vœux aux nouvelles présidentes.

A Vullorbe, l'ADF s'organise

Pas de nouvelles, disait notre communiqué de janvier, et pourtant les nouvelles arrivaient le jour de la mise sous presse : le groupe, nouveau-né, de Vullorbe est plein d'idées, de projets. Nous n'en dirons pas plus, si vous êtes de Vullorbe, si vous êtes féministe, téléphenez au 83 2072.

S. Ch.

Genève

Nouveau à Genève :

un centre pour aider les femmes à «reprendre le collier», lorsque, leurs enfants élevés, elles veulent retravailler

La société pardonne difficilement aux femmes d'interrompre leur activité professionnelle pour se marier, avoir des enfants et s'en occuper. En effet, lorsqu'elles se retrouvent plus disponibles, parce que leurs enfants sont plus indépendants, beaucoup d'entre elles veulent ou doivent retravailler. Mais elles rencontrent alors toute une série d'obstacles dus à la structure du marché de l'emploi (les limites d'âge) et à leur état psychologique (manque de confiance en soi; sous-information).

Dans le but de leur fournir un soutien provisoire pour préparer leur entrée dans la vie professionnelle, une trentaine de femmes ont mis au point un projet, qu'elles viennent de présenter à la presse. Elles ont l'intention de créer à Genève un Centre d'orientation, de réinsertion professionnelle et de rencontre pour les femmes (CORREF)...

Ce centre prévoit des stages de préformation et d'orientation professionnelle d'une part, et un lieu de rencontre et d'information d'autre part. Les stages, d'une durée de 5 semaines, 5 matinées par semaine, ont pour objectifs de permettre à ces femmes de se réorienter dans le monde du travail, de reprendre confiance en elles-mêmes, de redécouvrir de quoi elles sont capables, de se sentir, enfin, soutenues moralement par d'autres femmes qui vivent le même problème. Il se veut ouvert à toutes les femmes, quel que soit leur niveau de formation.

Le centre de rencontre et d'information entend travailler en collaboration avec les organismes existants, fournissant une documentation sur les formations professionnelles, les débouchés, les placements d'enfants, les conseils juridiques, etc. Tout en demeurant un lieu d'échange aussi ouvert que possible, chacune — stagiaires, animatrices et fondatrices — y appartenant ses connaissances et ses capacités.

L'objet de la conférence de presse, jumelée avec l'envoi d'un rapport, rédigé par les membres de CORREF, à l'intention des pouvoirs publics, des organismes sociaux et pédagogiques, des associations



féminines, est de sensibiliser l'opinion publique à ce problème réel et de mobiliser les énergies en vue de réaliser concrètement ce projet, grâce à des appuis financiers, des propositions de locaux, des cautions morales.

Anne-Marie LEY
(Tribune de Genève, 21.1.77)

section genevoise de la Société suisse des employés de commerce.

Il s'agit d'une démarche originale — la première de ce genre en Suisse — due à un organisme syndical féminin, pour contribuer à la réalisation pratique d'un engagement que la Suisse a pris sur le plan international, lorsqu'elle a ratifié en 1972 la Convention N° 100 de l'OIT (Organisation internationale du travail) sur l'égalité de rémunération entre travailleurs et travailleuses.

Depuis 1973, la Confédération applique cette Convention aux fonctionnaires de son administration. Mais au-delà, ses pouvoirs se limitent à en recommander l'application aux cantons et organisations intéressées. Ainsi qu'à conférer la force obligatoire générale aux contrats collectifs négociés dans une branche déterminée.

D'autre part, le principal objectif de la commission féminine du CGAS est d'engager les femmes à entrer en force dans les syndicats pour faire valoir leurs droits spécifiques.

A Genève, pour l'instant, sur 70 000 femmes exerçant une activité professionnelle, 10% seulement font partie d'un syndicat.

A.-M. L.

Neuchâtel

Matière à réflexion

Le bilan des élections communales qui se sont déroulées pendant l'année écoulée nous permet de constater que l'élément féminin s'est confortablement installé dans les législatifs (conseils généraux) de nos communes et nous autorise à en déduire que les affaires publiques ne sont plus désormais le fief exclusif du sexe dit fort, mais deviennent un domaine familial aux femmes qui se préoccupent d'améliorer la qualité de vie de nos populations des villes et des campagnes en y apportant directement leur contribution.

Toutefois en ce qui concerne les électifs, il reste beaucoup à faire, car une seule conseillère a été nommée dans 12 communes sur 62, ce qui correspond à 19,36% des communes du canton.

Dans les législatifs communaux, la représentation féminine atteint un taux moyen de 12,14% avec 183 conseillères sur un total de 1508 représentants. Sur les 183 conseillères générales, on compte 35 libérales, 30 radicales, 64 socialistes, les 54 sièges restants répartis entre six partis

et groupements de moindre importance.

Mis en parallèle le taux des élues dans les différents districts nous révèle que certaines régions à prédominance rurale atteignent une moyenne égale, sinon supérieure, à celle de districts où l'élément industriel et urbain domine. Preuve en est le tableau suivant :

District	Moyenne d'élues en %
Neuchâtel (ville/région)	14,26 %
Boudry	12,50 %
Val-de-Travers	11,48 %
Val-de-Ruz	10,40 %
La Chaux-de-Fonds	9,35 %
Le Locle	13,07 %

Comment expliquer ces écarts qui nous surprennent ? Traduisent-ils quelque résistance des centres industriels à accorder à la femme l'égalité des droits civiques, peut-être un certain *je m'en ficheisme* à cet égard ? En tel cas nous ne pourrions que le déplorer et faire en sorte d'y remédier dès que possible. En revanche la désignation de nombreuses femmes de la campagne à des responsabilités au sein des autorités communales témoigne d'une heureuse ouverture d'esprit dans les districts ruraux en faveur de l'égalité des droits. On le doit

certes et surtout à l'action de l'Union des Paysannes qui instruit et forme les paysannes à leur rôle de facteur économique, non sans importance, dans notre économie de marché. Mais on le doit aussi à la nouvelle mentalité, dynamique et agissante, de la jeune génération des agriculteurs pour lesquels la femme, l'épouse, n'est plus seulement la mère de ses enfants, celle qui fait les repas, entretient le jardin potager, soigne poules et lapins, mais est devenue une collaboratrice appréciée dans la gestion du domaine et l'organisation des travaux. Elle est son égale.

La campagne serait-elle sur le point de supplanter la ville dans la réalisation des droits égaux pour les deux sexes ?

Echos de l'Association pour les Droits de la Femme

Le 23 novembre 1976 s'est reconstituée à Neuchâtel, sous la présidence de *Madame Odette Bardet*, une nouvelle section de Neuchâtel (ville et district) de l'Association pour les Droits de la Femme. C'est la réalisation d'un vœu qui nous tenait à cœur depuis longtemps.

Jenny Humbert-Droz